

Communiqué de presse

Le 9 avril 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CNAPE ET LA FEHAP

Décloisonner les champs d'action dans l'intérêt des enfants protégés en situation de handicap

La CNAPE et la FEHAP ont signé le 8 avril 2021 une convention de partenariat pour développer des liens entre les professionnels de la protection de l'enfance et du handicap, et ainsi apporter de meilleures réponses aux enfants et aux familles accompagnés.

La CNAPE et la FEHAP contribuent à une société inclusive et bienveillante pour les enfants, adolescents et jeunes adultes relevant à la fois de la protection de l'enfance et du handicap. Par cette convention, elles souhaitent partager leurs analyses, expertises et actions pour mieux atteindre cette ambition commune.

Faire converger leurs approches vise, d'une part, à renforcer la collaboration entre le champ social et médico-social, notamment pour que ce dernier prenne en compte les besoins et les problématiques des enfants en situation de handicap accueillis en protection de l'enfance. D'autre part, à œuvrer pour le rapprochement des acteurs de la protection de l'enfance, de l'insertion et du médico-social, afin de faciliter des parcours cohérents d'émancipation pour les enfants et les jeunes accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance ou du médico-social.

Cinq axes de travail ont été définis afin d'enrichir les politiques publiques au niveau national, apporter aux adhérents des deux fédérations de meilleures solutions d'accompagnement et développer des synergies d'acteurs dans les territoires :

- Mieux accompagner les enfants protégés en situation de handicap pour répondre à leurs besoins fondamentaux, spécifiques et particuliers ;
- Promouvoir l'ambition scolaire des enfants en situation de handicap ;
- Renforcer la participation des enfants protégés en situation de handicap et de leurs familles ;
- Favoriser l'insertion des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap ;
- Engager une réflexion nationale sur l'attractivité des métiers du social et médico-social.

CONTACTS

CNAPE

Marie-Charlotte Lanniée

Responsable de la communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

FEHAP

Maryse de Wever

Directrice de la communication

06 77 20 93 81

maryse.dewever@fehap.fr